

Remise des diplômes BAC & BTS Session 2024

Du 7 novembre 2024 au 18 avril 2025 (date limite de retrait)

- les jeudis et vendredis de 8h00 à 12h15 et de 13h15 à 16h45.

Les diplômes sont remis aux élèves, sur présentation d'une pièce d'identité (en cours de validité et pas en version numérique) auprès du secrétariat de scolarité. (hors vacances scolaires)

Aucun diplôme ne sera délivré en dehors de ces conditions

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, deux possibilités s'offrent à vous :

1- Votre diplôme vous sera adressé par voie postale sous les conditions suivantes :

Vous devez pour cela faire parvenir au secrétariat scolarité :

- **Une demande écrite stipulant vos noms, prénoms, classe en 2023/2024,**
- **Une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité (obligatoire),**
- **Une enveloppe format « 21*29,7 cm » à votre adresse et timbrée pour un envoi en RAR (recommandé avec accusé de réception) :**
 - **7,58 € jusqu'au 31 décembre 2024,**
 - **7,96 € à compter du 1^{er} janvier 2025.**

2- Les diplômes pourront être retirés par un membre de la famille sur présentation des documents suivants (pas sur téléphone) :

- **Une procuration écrite, datée et signée de votre part (obligatoire),**
- **Une copie de votre carte d'identité en cours de validité (obligatoire),**
- **Une pièce d'identité, en cours de validité et pas en version numérique, du membre de la famille désigné sur la procuration. (le livret de famille n'est pas une pièce d'identité).**

TOUT DOCUMENT MANQUANT BLOQUERA LA REMISE DU DIPLÔME.